



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare (Québec)
J0K 1C0
☎ (450) 755-4782
☎ (450) 755-4784
✉ info@saintambroise.ca

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la susdite municipalité :

- ✓ QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare a adopté, le 7 décembre 2015, le règlement 704-2015, abrogeant le règlement 695-2015, intitulé « Création d'un fonds de roulement ».

Le règlement 704-2015 a été approuvé par les personnes habiles à voter de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare le 11 janvier 2016.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication (L.R.Q., chapitre C-27.1, art. 450).

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 12^e JOUR DE JANVIER 2016.

Patricia Labby

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 12^e jour de janvier 2016, entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12^e jour de janvier 2016.

Patricia Labby

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim